

**Certificat d'examen de type
n° F-05-I-1748 du 25 octobre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E030762-D2

Sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

(classe 1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

BRÜEL & KJAER – 2850 Naerum – DANEMARK

DEMANDEUR :

BRÜEL & KJAER France– 46, rue du Champoreux – BP 33 - 91541 MENNECY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat n° F-05-I-1484 du 30 août 2005 relatif au sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

CARACTERISTIQUES :

Les sonomètres BRUEL & KJAER type 2250 diffèrent du type défini dans le certificat précité par la version des logiciels faisant partie du champ de l'examen de type:

- BZ 7222 (version 1.3) : logiciel pour mesures sonométriques, logiciel de base équipant systématiquement le sonomètre,
- BZ 7223 (version 1.3) : module d'analyse en fréquence, qui complète le logiciel BZ 7222,
- BZ 7224 (version 1.2 ou 1.2.1) : module d'enregistrement de mesures sonométriques.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat précité.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E030762-D2 chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 août 2007.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification